

	REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAUX INTERCLUBS SENIORS SAISON 2021 - 2022	Adoption : CA du 01/09/21 Entrée en vigueur : 01/09/21 Validité : Permanente Secteur : Vie Sportive Nombre de pages : 9
----------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Article 1 : GENERALITES

Le Championnat Départemental Interclubs oppose les équipes des clubs affiliés au Comité Départemental du Nord de Badminton et en règle avec les instances fédérales.

Les divisions sont composées de deux Poules A et B de huit équipes chacune.
La dernière est composée d'un nombre de poules définies suivant le nombre d'équipes inscrites (2 ou 3 poules : A, B ou C)

Une préférence Géographique sera favorisée, si possible, lors de la constitution des poules.

Les divisions 1 et 2 ne peuvent comporter qu'une seule équipe par club

Dans tous les cas, le Championnat Départemental Interclubs comportera un nombre de divisions déterminé suivant le nombre d'équipes inscrites.

Le Championnat Départemental Interclubs se dispute sur six journées dans les conditions définies ci-dessous :

- 1) **QUALIFICATIONS** : Au cours des 3 premières journées les équipes d'une même poule se rencontrent entre elles et sont classées de 1 à 8
- 2) **CLASSEMENTS** : Au cours des 3 journées suivantes, les 4 premières équipes des 2 poules d'une même division se rencontrent entre elles, et déterminent ainsi le classement de la division de 1 à 8 et les 4 dernières équipes de chaque poule d'une même division se rencontrent entre elles, et déterminent ainsi le classement de la 9^{ème} à la 16^{ème} place le nombre de points obtenus est remis à 0 suite à la phase qualificative.

Le Comité Départemental se réserve la possibilité de modifier l'organisation des divisions dans l'intérêt du Championnat.

Article 2 : Constitution des divisions

Les divisions comprises entre la Pré-Régionale et la D7 sont constituées suivant le classement des équipes la saison précédente, en prenant en compte les accessions et relégations. Une équipe nouvelle intègre automatiquement la division la plus basse (les demandes de dérogations n'existent plus).

Article 3 : Composition des divisions

Le Championnat Départemental interclubs est ouvert à tous les clubs du Nord en règle de leur cotisation annuelle, et de tout dû au Comité Départemental sous réserve des conditions de licences suivantes au 30 juin de la saison précédente :

- Division 7 : 10 licenciés minimum
- Division 6 : 20 licenciés minimum
- Division 5 : 30 licenciés minimum
- Division 4 : 40 licenciés minimum
- Division 3 : 50 licenciés minimum
- Division 2 : 60 licenciés minimum
- Division 1 : 70 licenciés minimum
- Pré-Régional : 80 licenciés minimum.

L'inscription devra être effectuée sur le bulletin d'engagement prévu à cet effet, il doit être accompagné :

- D'un chèque d'un montant de 30€ x Nbre équipes inscrites
(Aucune participation pour 2021-2022 dans la cadre du plan de relance)
- D'un chèque de caution d'un montant de 150 € / équipe engagé
- La fiche de renseignements complémentaires

La limite d'inscription est fixée au **Dimanche 25 octobre 2021**.

Aucune inscription ne sera acceptée au-delà de cette date.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Comité Nord Badminton et être envoyés à l'adresse suivante :

Comité Départemental du Nord de Badminton
Commission Compét. Adultes
Maison Départementale du Sport
26 rue Denis PAPIN
59 650 VILLENEUVE D'ASCQ

L'inscription aux interclubs Départementaux **impose le fait de recevoir au moins autant de journées que d'équipes inscrites**. La plupart des journées ne nécessitant que quatre terrains minimum.

Un club peut souhaiter recevoir plus de journées que d'équipes inscrites.

NOTA : Afin de valoriser et dédommager les clubs qui reçoivent, **à la demande du Comité Départemental**, des poules ne comportant pas une de leurs équipes, ceux-ci recevront un chèque de 50€ par poule reçue dans ces conditions.

Article 3 : PROMOTION ET RELEGATION

A l'issu de la saison sportive, les promotions et relégations seront réalisées pour la saison suivante en fonction des résultats, à savoir :

- ↳ L'équipe classée première de la Division Pré régionale accédera DIRECTEMENT aux interclubs Régionaux la saison suivante ;

- ↳ En cas de refus, l'équipe suivante peut y prétendre, puis le troisième si besoin ;
- ↳ Si l'équipe classée première refuse d'accéder en Régionale, elle est automatiquement rétrogradée en Division 1.
 - Si le règlement de la division Régionale 2 gérée par la Ligue du Nord Pas de Calais le permet, plusieurs équipes peuvent accéder en Régionale 2

A l'issue de la saison sportive :

- ↳ les équipes classées 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} de la division 1, accèdent à la division supérieure ;
Les 2 premières équipes des divisions 2-3-4-5 et suivantes accèdent à la division supérieure (pour la D7 ou D8, des aménagements peuvent avoir lieu, suivant le nombre d'équipes inscrites)
- ↳ Les 3 dernières équipes de chaque division (14/15 et 16^{ème}) descendent en division inférieure

En cas d'accession d'une équipe dont le club est déjà représenté dans une division à une seule poule, c'est l'équipe classée au rang suivant qui peut prétendre à l'accession.

Si une équipe est reléguée de Régional, ou National, en Départemental, et qu'une équipe du même club y figure déjà, celle-ci est reléguée à la division inférieure.

Une équipe qui ne se réinscrit pas fait monter automatiquement toutes les équipes derrière elle d'une place.

Article 4 : COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes doivent être composées de joueurs possédant un classement ne dépassant pas le niveau suivant, dans le tableau dans lequel il joue (S, D ou M)

- Division Pré Reg : Limite de classement : **R4**
- Division 1 : Limite de classement : **R4**
- Division 2 : Les joueurs ne pourront être classés plus de **R5**
- Division 3 : Les joueurs ne pourront être classés plus de **R6**
- Division 4 : Les joueurs ne peuvent être classés plus de **D7**
- Division 5 et plus : Les joueurs ne peuvent être classés plus de **D8**

Exemple :

- ➔ Dupont est classé R5 / R6/ R5. Dans la division 3 il peut jouer en Double uniquement
- ➔ Durand est classé D8/D7/D8. Dans la division 5 il pourra jouer en simple et en mixte.

Un joueur ayant joué dans une division peut y jouer durant toute la saison, même si son classement augmente au cours de celle-ci

LE CLASSEMENT PRIS EN COMPTE EST CELUI DU JEUDI PRECEDENT LA JOURNEE

Pour la **DIVISION Pré-Régional**, Chaque rencontre est constituée de sept matchs :

- Trois Simples messieurs
- Un Simple dame
- **Un double dames**
- Un Double messieurs
- Un Double mixte

Chaque équipe doit être composée au minimum de trois messieurs et **deux dames**.

Pour les DIVISIONS de 1 à 7, Chaque rencontre est constituée de six matchs :

- Trois Simples messieurs
- Un Simple dame
- Un Double messieurs
- Un Double mixte

Chaque équipe doit être composée au minimum de trois messieurs et une dame.

Les joueurs ne peuvent pas participer à plus de deux matchs par rencontre, dont un seul simple.

Une équipe ne peut présenter plus de deux joueurs mutés, ni plus d'un seul étranger en Pré Régionale (une demande d'assimilation peut être faite à la ligue).

Dans les autres divisions le nombre de mutés et d'étrangers est libre.

En aucun cas, un joueur ne peut représenter deux clubs différents dans une ou plusieurs divisions d'un Championnat National ou d'un championnat à l'Etranger comme prévu par le règlement Fédéral du Championnat de France Interclubs.

Les joueurs des catégories Vétérans, Seniors, Juniors, Cadets, et Minimes pourront participer aux interclubs.

Le capitaine de l'équipe doit-être majeur.

Article 5 : VALEUR DES EQUIPES

La valeur de chaque équipe sera estimée de la manière suivante : le calcul du nombre de points se fait sur le simple uniquement, ***en prenant en compte les trois meilleurs Hommes et la meilleure dame, et au Jeudi précédent la journée d'interclubs concernée***

- | | | |
|----------------------|---------------------|---------------------|
| ➤ Joueur NC : 0 pt | | |
| ➤ Joueur P12 : 1 pt | ➤ Joueur D9 : 4 pts | ➤ Joueur R6 : 7 pts |
| ➤ Joueur P11 : 2 pts | ➤ Joueur D8 : 5 pts | ➤ Joueur R5 : 8 pts |
| ➤ Joueur P10 : 3 pts | ➤ Joueur D7 : 6 pts | ➤ Joueur R4 : 9 pts |

Sont pris en compte le classement des **joueurs ayant participé à la journée concernée**

Partant de ce calcul, une équipe ne peut jouer dans une division supérieure à celle d'une équipe ayant une valeur plus importante

Art 6: LIMITATION DES MOUVEMENTS DES JOUEURS

Un joueur ne peut pas (ou plus) jouer dans une division à partir du moment où il a joué trois fois dans une division supérieure, que ce soit en Nationale, Régionale, et Départementale, et quel que soit le tableau dans lequel il a joué.

Exemple :

1. Dupont a joué 3 journées en Régionale 2, il ne pourra plus jouer dans une division inférieure à Régionale 2
2. Durand a joué 2 fois en Régionale 1 et une fois en Départementale 1, il ne pourra plus jouer dans une division inférieure à Division 1.
3. Bogosse a joué 1 fois en Division 3, deux fois en Division 1, puis une fois en Division 2, il ne pourra plus jouer dans une division inférieure à Division 2

Article 7 : ORGANISATION DES RENCONTRES

Les équipes devront être présentes à l'heure de convocation et de début des rencontres.
L'organisateur doit lancer les premiers matchs à l'heure prévue par la Commission Interclubs.

Les joueurs absents sont déclarés forfait cinq minutes après l'appel de leur match, les matchs suivants sont lancés de la même façon si besoin.

En Pré-Régionale et Division 1 les équipes devront fournir une déclaration de présence dès leur arrivée.

Le capitaine de chaque équipe devra fournir la composition de celle-ci 20 minutes avant le début des rencontres sur un exemplaire de la feuille de résultat, l'organisateur devant reporter sur une seule feuille la totalité des matches

L'ordre des rencontres est défini par la Commission Interclubs et est celui apparaissant sur le calendrier des Interclubs (www.badnord.com)

L'ordre des matchs est défini par le club organisateur, qui peut s'inspirer des souhaits des clubs concernés

IL EST INDISPENSABLE QUE L'ORDRE DES MATCHS SOIT INDIQUE SUR LES FEUILLES DE RENCONTRES.

En simple messieurs, le joueur le mieux classé joue le simple N°1, etc.

En cas de classement identique, le capitaine de l'équipe est responsable du choix.

Le classement par points Fédéral n'intervient pas pour hiérarchiser les classements identiques des joueurs.

Un juge arbitre, si possible, veillera au respect du règlement. En cas d'absence de juge arbitre, l'organisateur du tournoi est responsable de l'application du présent règlement.

Les matchs sont joués suivant les règles de la FFBaB.

Les tenues vestimentaires devront être conformes au règlement fédéral. Il est souhaitable que les joueurs d'une même équipe soient équipés d'un tee-shirt identique.

POUR LES DIVISIONS DE LA PRE REGIONALE ET DEPARTEMENTALE 1 :

Tous les joueurs d'une même équipe doivent OBLIGATOIREMENT porter le même tee shirt ou polo.

L'organisateur sera en charge de retourner un rapport simplifié suite à la journée avec les feuilles de rencontres.

Lors des matchs, les volants sont fournis **par le club organisateur pour les volants synthétiques**, et par les joueurs, **à part égale, pour les volants plumes**

Les rencontres se disputeront en volants plumes en division Pré Régionale à Division 5 inclus

Les rencontres se disputeront en volants synthétique en Division 6 et 7.

Dans tous les cas, si les deux joueurs sont d'accord, le volant peut-être suivant leur convenance

Les volants officiels seront :

Volants plumes : FORZA S 5000

Volants synthétiques : Mavis 500 ou Mavis 600

Une équipe ne comportant que deux joueurs sera déclarée forfait.

Lors de chaque rencontre, chaque match gagné rapporte :

- un point pour l'équipe gagnante
- un match perdu est compté 0
- un match forfait : -1

ABANDON AU COURS D'UN MATCH :

☞ Sur blessure ou toute autre raison, tout joueur abandonnant son match perd celui-ci.

Il ne peut en aucun cas, jouer un autre match postérieurement à son abandon, au cours de la journée.

Un remplacement par un autre joueur, pour la rencontre en cours n'est possible que si le remplaçant participe à la rencontre dans un autre tableau et à un classement égal ou inférieur au joueur ayant abandonné, dans le tableau ou il pourrait le remplacer (Simple, Double ou Mixte). Ce remplacement est noté sur la feuille de rencontre avec la signature du juge arbitre ou de l'organisateur.

Si aucun remplacement n'est possible, les matchs qu'auraient dû jouer le joueur ayant abandonné sont comptabilisés WO et - 1.

REFUS DE DISPUTER UN MATCH pour quelque raison que ce soit (sauf abandon pour blessure, dans ce cas voir paragraphe ci-dessus) et fera l'objet d'une suspension de deux mois.

☞ Tout joueur inscrit sur la feuille de rencontre et refusant pour quelques raisons que ce soit de disputer son match sera noté WO et -1 et ne pourra plus participer à aucun match au cours de la rencontre, ni de la journée d'Interclub.

ARRANGEMENT ENTRE EQUIPES :

Les résultats notés sur les feuilles de rencontre doivent l'être en toute réalité des matchs disputés. Aucun « arrangement » même en accord des deux équipes ne peut avoir lieu. (Par exemple, noter un score à un match qui n'a pas eu lieu). Dans le cas où une telle pratique serait portée à la connaissance du Comité Départemental, les Capitaines des deux équipes, et le Juge Arbitre ou organisateur en seraient tenus pour responsable. Des sanctions disciplinaires pourront être appliquées envers le joueur et/ou l'équipe concernée.

Le juge arbitre aura la possibilité de disqualifier une équipe qui aurait volontairement concédé des matches, dans le but de favoriser ou porter préjudice à une autre équipe. Dans ce cas, l'équipe disqualifiée voit toutes ses rencontres déjà réalisées, et celles restant à jouer, annulées. L'équipe est classée dernière de sa division et reléguée dans la division inférieure la saison suivante.

Article 8 : REMONTEE DES RESULTATS

Pour les divisions PRE REGIONAL jusqu'à DIVISION 7 inclus se sont les capitaines d'équipes qui ont la charge d'entrer les résultats dans BADNET dès la fin des rencontres.

Une note spécifique leur sera transmise quand les calendriers seront définitifs.

Pour les autres divisions, le club organisateur utilisera **obligatoirement** les fiches de résultats, **qu'il collectera dans le logiciel BADNET sur <http://www.badnet.org/badnet/src/>**

S'il n'arrive pas à les télécharger, il devra contacter avant le jeudi midi précédant la Journée le Comité Départemental de façon à ce que ce dernier lui fasse parvenir par mail.

IL N'EST PAS NECESSAIRE DE NOTER LES TOTAUX DES SETS ET POINTS

Le club organisateur devra faire parvenir celles-ci au plus tard le **Mardi suivant** avant minuit (cachet de la poste faisant foi) au :

Comité Départemental du Nord de Badminton
Commission Compét. Adultes
Maison Départementale du Sport
26 rue Denis PAPIN
59 650 VILLENEUVE D'ASCQ

ou par E-mail, après les avoir scannées, les fiches de résultats comportant les signatures des capitaines d'équipe, au Comité Départemental à l'adresse suivante : viesportive.codep59@free.fr

Il est indispensable de conserver une photocopie de feuilles de matchs avant envoi par la poste. L'original devra être conservé jusqu'à fin juillet 2020

Dans le cas contraire, une sanction sera automatiquement appliquée (voir article 8).

Le Comité Départemental transmettra à la Fédération les résultats des joueurs pour mise à jour de leur classement individuel

VERIFICATION DES RESULTATS SUR BADNET :

Dès réception des feuilles de matchs les résultats sont saisis par le Comité Départemental. Les Capitaines d'équipes auront jusqu' au Mercredi minuit (J+10 après la journée concernée) pour vérifier sur Badnet ces derniers. Après cette période de vérification les résultats sont importés sur Poonna. Après leur importation dans Poonna, il sera trop tard pour faire des modifications.

Article 9 : LES SANCTIONS

Le présent article définit les sanctions et amendes pour ce Championnat Départemental, à savoir :

- ↪ Forfait d'une équipe : 100 € par journée - 6 pts pour la rencontre matchs perdus
- ↪ Forfait d'un joueur : 20 € par match ⁽¹⁾ - 1 pt pour le match par 21/0 - 21/0
- ↪ Joueur non en règle ⁽²⁾ 10 € par match - 1 pt pour le match
- ↪ Abandon sur blessure : match perdu par 21/0 21/0 match suivant : match perdu 21/0 et - 1

- ↪ Retard dans l'envoi des résultats : 10 € au-delà de 48h
- ↪ Retard supplémentaire : 10€ par tranche de 48h supplémentaire
- ↪ Résultats non envoyé, après rappel, à la clôture des IC : 50 €
- ↪ Retard lors de l'ouverture de la salle ⁽³⁾ : 30 €
- ↪ Nombre de date de réception insuffisante (une par équipe) : 30 € par dates manquantes
- ↪ Désistement réception journée plus de 10 jours ⁽⁴⁾: 30 € ⁽⁴⁾
- ↪ Désistement réception moins de 10 jours avant les rencontres : 50 €
- ↪ Absence de tee shirt commun en division pré rég ou div 1 : 10 € par joueur
- ↪ Absence de tee shirt commun en division pré rég ou div 1 (récidive): 30 € par joueur

- ↪ Joueur décalé jouant en SH 2 au lieu de SH1 : SH2 et SH1 matchs perdus par 21/0 - 21/0
- ↪ Joueur décalé jouant en SH 3 au lieu de SH2 : SH3 et SH2 matchs perdus par 21/0 – 21/0
- ↪ Joueur décalé jouant en SH 3 au lieu de SH 1 : SH 3 et SH1 matchs perdus par 21/0-21/0
- ↪ Joueur jouant trois matchs : 3eme match WO 21/0-21/0 + 10€ d'amende
- ↪ Résultat non note sur la feuille de rencontre : WO pour les 2 joueurs
+ 10€ d'amende pour les deux équipes
- ↪ Feuille de rencontres non signée : Amende de 10€ pour les 2 équipes
- ↪ Inversement des scores ou score illisibles 10€ d'amende pour les deux équipes

Une équipe ayant une valeur supérieure a une équipe jouant dans une division supérieure sera sanctionnée par 1 point de pénalité sur le classement général

NOTA : Un club acceptant de recevoir une journée en remplacement d'un désistement recevra la somme de 30 uros

(1) Si un joueur inscrit dans la composition d'une équipe est forfait, celui-ci sera transmis à la ligue pour sanctions éventuelles.

(2) Absence de licence, certificat médical, mieux classé que le titulaire ou classement supérieur à la limite de la division.

(3) Ouverture de la salle après heure de convocation.

(4) En cas de désistement lors de l'organisation d'une journée d'interclubs, le club devra en informer la commission Interclubs dans les délais les plus courts et ce au moins 10 jours avant la journée concernée.

Dans le cas, un courrier de la commune justifiant la non disponibilité de la salle est fourni, la sanction ne sera pas appliquée

LITIGE ET APPEL : Dans le cas où un club souhaite faire appel des sanctions qui lui ont été appliquées après une journée celui-ci aura 8 jours pour faire appel de cette décision par courrier recommandé avec accusé réception. Ce délai est à prendre en compte à partir de la notification officielle.

Dans ce cas, cette lettre recommandée est à envoyer à la Commission disciplinaire du Comité Départemental du Nord.

Article 10 : LE CLASSEMENT

Le classement se calcul comme suit :

- ↳ Chaque rencontre gagnée contre une autre équipe rapporte 2 points.
- ↳ Une rencontre à égalité apporte 1 point à chaque équipe.
- ↳ Une rencontre perdue apporte 0 point
- ↳ Une rencontre forfait est compté -1point (21-0 / 21-0)

En cas d'égalité au classement le règlement fédéral s'applique, il est géré par le logiciel Badnet.

Extrait du règlement fédéral :

- ➔ Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.
- ➔ S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- ➔ Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- ➔ Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- ➔ Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.
- ➔ En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

Article 11: RECOMPENSES

A l'issue de la dernière journée, l'équipe classée première est déclarée :

CHAMPIONNE DEPARTEMENTALE DIVISION PRE REGIONALE, 1, 2, 3, 4, ...

Un trophée est remis aux équipes Championnes Départementales lors d'une cérémonie de remise des récompenses

Aucune modification du calendrier ne sera acceptée à l'exception d'intempérie grave.

Dans ce cas, la journée sera reportée par décision du Président du Comité Départemental

